

**INVITATION POUR LES MEDIAS** 

2 mars 2012

## Application de la loi révisée sur l'intégration et l'aide sociale

Madame, Monsieur,

La loi révisée sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Au travers de ce nouveau cadre législatif, l'accent est mis sur l'aide au recouvrement de l'autonomie des personnes bénéficiaires de l'aide sociale. En parallèle, le domaine du handicap fait l'objet de dispositions supplémentaires visant à promouvoir le maintien à domicile ainsi que l'insertion sociale et professionnelle.

Au nom de la conseillère d'Etat **Esther Waeber-Kalbermatten**, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration, j'ai le plaisir de vous convier à une **conférence de presse** 

vendredi 9 mars 2012 à 10.00 heures salle 1 – Espace Porte de Conthey - Sion

La cheffe du DSSI sera accompagnée par **Simon Darioli**, chef du Service de l'action sociale.

La documentation usuelle vous sera remise directement sur place. Vous la trouverez également sur le site Internet <a href="https://www.vs.ch">www.vs.ch</a> dans les rubriques habituelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations amicales.

Bernard Reist Chef de l'information